Bitschwiller

Bulletin d'informations
semestriel

N° 45 - Mars 2013

Maison de retraite p.8

Centre de première intervention p.9

Les Petites Frimousses p.10

Bitschwill'Art 2013 p.13

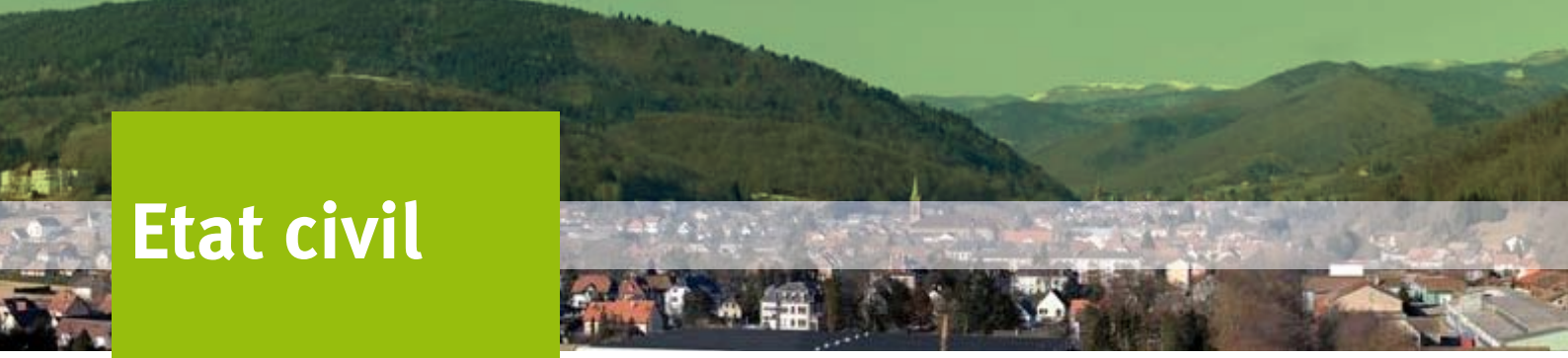

Etat civil

Directeur de la publication : P. WALTER, Maire de Bitschwiller-lès-Thann
Crédit photos : commission communale, Olivier FIMBEL
Conception et impression **publi-h** uffholtz - **CERNAY** • Imprimé sur papier recyclé IMPRIM'VERT Dépôt légal N° 755

Naissances

Cette liste n' est pas exhaustive.
Elle est établie en fonction de renseignements donnés par les services de l' état civil du lieu de naissance.

21 août 2012	Eloïse DECOTTE	de	Jocelyn DECOTTE et de Angélique IBRELISLE
01 septembre 2012	Manon SIMON	de	Philippe SIMON et Jessica KLEIN
05 septembre 2012	Aaron SPRINGER BIEHLER	de	Adrien SPRINGER et de Lucile BIEHLER
20 septembre 2012	Noam RAISSA	de	Ali RAISSA et de Sophie CHARRIERE
11 octobre 2012	Mya SCHOENY	de	Loïc SCHOENY et de Cindy GRUBER
05 novembre 2012	Lounès HANBALI	de	Ouadir HANBALI et de Delphine GHAZI
23 novembre 2012	Nathan BRUCHOT	de	Jérôme BRUCHOT et de Jennifer MARGATHE
18 décembre 2012	Lilia FORNASIERE	de	Loris FORNASIERE et de Fatiha AMARI
23 décembre 2012	Flavio ALFIER	de	Michaël ALFIER et de Céline GAUGLER
27 décembre 2012	Alexandre JUDE	de	Eugen JUDE et de Luliana JUDE
27 décembre 2012	Maëlia MULLER	de	Régis MULLER et de Christelle NEEL

Mariages

Célébrés dans la Commune

01 septembre 2012	Allan SCHNEIDER de Fellering (Haut-Rhin) et Marina LEVIEUX de Bitschwiller-lès-Thann
22 décembre 2012	Alain POUSSARDIN et Sylvie ZUGLIANI de Bitschwiller-lès-Thann

Décès

03 août 2012	Paul KAYSER
07 septembre 2012	Marcel MEYER
27 septembre 2012	Rosalie STOFFER née BABILON
10 octobre 2012	Joëlle HALTER
12 octobre 2012	Gérard PETER
29 octobre 2012	Pierre KELLER
04 novembre 2012	Marthe BINDER née HUBER
08 novembre 2012	Marie SCHNEBELEN
13 novembre 2012	Martine JENTZSCH née ERNST
24 novembre 2012	Jeanne BITSCH
11 décembre 2012	Maria FUCHS née FELTZINGER
13 décembre 2012	Juliette REBER née DEUTSCH
29 décembre 2012	Marie-Louise HEINECKE née ANDRES

Anniversaires

Liste non exhaustive établie en fonction des informations connues en mairie.

• NOCES DE DIAMANT (60 ans)

04 juillet 2013	Georges GROELLY et Marie-Louise BOUILLON
07 août 2013	Fernand KUSTER et Marie-Thérèse PFISTER

• 85eme ANNIVERSAIRE

13 mai 2013	Gabrielle NUSSBAUM
01 juin 2013	Marino DE NEGRI
4 juillet 2013	René THROO

• 80eme ANNIVERSAIRE

02 avril 2013	Batist BONECKER
09 avril 2013	Marie-Rose GUTHMANN
10 avril 2013	Madeleine BINDER
12 avril 2013	Colette KNECHT
15 avril 2013	Jean-Pierre COLOMBO
09 mai 2013	Angelia LUMIA
08 juin 2013	Rolande KURTZEMANN
23 juillet 2013	Fernand FELLMANN
14 septembre 2013	Etienne MERLI

Edito

Chères Bitschwilleroises, chers Bitschwillerois

L'année 2012 aura été une année particulièrement chargée sur le plan de la politique nationale puisque deux scrutins ont apporté à la fois, à notre pays, un nouveau président de la République ainsi qu'une nouvelle majorité à l'Assemblée nationale. Ce changement est intervenu dans un contexte de crise économique sans équivalant depuis les années 30. Les difficultés que subissent bon nombre de nos concitoyens depuis maintenant plusieurs années génèrent un réel scepticisme quant à l'efficacité des solutions proposées qui ne paraissent pas toujours à la hauteur des enjeux.

Malheureusement, l'année 2013 sera encore une année difficile sur le plan national, ce qui aura des répercussions, bien évidemment au niveau de notre territoire. Il faudra faire preuve de beaucoup de détermination et d'inventivité pour faire face aux difficultés. Dans ce contexte, le dynamisme d'un territoire, la solidarité entre les habitants, le maintien des services publics de proximité prennent tout leur sens...

La fusion des communautés de communes de Thann et de Cernay décidée à l'unanimité par les 17 communes concernées a pris effet le 1er janvier 2013. Nous disposons maintenant d'un outil adapté à notre territoire: les élus communautaires actuels l'ont mis sur les rails et ceux qui prendront le relais en 2014 auront la tâche de le développer. Cette fusion est donc un aboutissement mais aussi et surtout un point de départ.

Autre note d'espoir en 2012, bien qu'il faille plutôt parler de faible lueur, la prolongation par arrêté préfectoral du 21 septembre 2012 de la déclaration d'utilité publique de la déviation de Bitschwiller-Willer de la RN 66. Je lance un appel à tous nos grands élus, en particulier à notre député Michel SORDI, à nos élus régionaux et départementaux. Il faut que ce dossier soit vigoureusement défendu dans les discussions qui s'ouvriront bientôt pour définir les projets inscrits au prochain programme routier 2015-2020 en Alsace.

En revanche toujours rien de neuf dans le dossier du giratoire du Kehrlenbach sur lequel existe pourtant une ligne de crédit de 3 millions d'euros. Ce dossier nécessite une fois encore de nouvelles études qui n'avancent pas.

En 2013, votre conseil municipal mettra l'accent sur les travaux d'accessibilité de la voirie aux personnes en situation de handicap en réalisant, d'une part, la rénovation complète du système de commande des feux de circulation du carrefour central intégrant l'adaptation aux non-voyants et, d'autre part, l'accessibilité des passages piétons sur la RN et des abribus aux handicapés moteurs.

La politique d'économies d'énergie se poursuivra par l'isolation des combles de plusieurs bâtiments : église, école élémentaire et mairie et l'installation de nouvelles portes d'entrée à l'école élémentaire. Les travaux de voirie programmés rue Longchamp et rue Bellevue démarreront prochainement.

Le nouveau Contrat Enfance Jeunesse fixant la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin au fonctionnement de l'activité périscolaire gérée par l'association «Les Petites Frimousses» vient de prendre effet. Cette participation financière bien qu'en baisse, garantit l'avenir de ce service devenu indispensable à Bitschwiller.

Le devenir de l'intercommunalité et celui de la commune sont autant de questions fondamentales. Qu'en est-il de l'avenir de notre région ? Le 7 avril prochain vous serez appelés à vous prononcer par référendum sur le projet de Conseil Unique d'Alsace. Je vous invite à vous forger votre propre opinion sur le sujet et à vous exprimer massivement le jour du vote car c'est la première fois dans la longue et mouvementée histoire de l'Alsace que le peuple est appelé à s'exprimer directement à ce propos.

Je vous invite à présent à parcourir les lignes de ce 45ème numéro de notre revue d'information communale. La commission communale d'information espère que la nouvelle formule vous convient. N'hésitez pas à apporter toute suggestion ou idée susceptible d'en améliorer le contenu!

Bien cordialement.
Pierre WALTER
Maire

Sommaire

Etat civil	p.2
Edito	p.3
Décisions du conseil municipal	p.4-5
Urbanisme	p.6
Fusion Communauté de Communes Thann-Cernay	p.7
Inauguration Maison de retraite Visite de sécurité piste de ski	p.8
C.P.I.	p.9
L'école maternelle - Les Petites Frimousses	p.10
Cérémonie des voeux Classement des maisons fleuries	p.11
Familles industrielles, la suite	p.12
Bitschwill'Art 2013 Exposition mycologique	p.13
Vie pratique	p.14
Calendrier des manifestations	p.15

Actualité

Les décisions du conseil municipal…

Séance du 17 septembre 2012

Le conseil municipal,

- Approuve l'avant-projet définitif (A.P.D.) du projet de Gîtes d'Etapes du Thannerhubel, présenté par l'architecte M. KOESSLER qui s'élève à un montant de 420 800 € H.T. Ce montant inclut un surcoût très important de 148 500 € H.T. lié à une mauvaise évaluation du projet par l'ADAUHR qui n'a pas intégré dans son estimation des coûts de structure ainsi que les mises aux normes au niveau accessibilité et sanitaires. Il est décidé de déposer le permis de construire et de présenter le nouveau dossier aux financeurs potentiels pour l'attribution de subventions complémentaires. Par ailleurs le Conseil décide de procéder à la consultation des entreprises sur la base de la nouvelle estimation des coûts.
- Approuve l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre signé avec le Cabinet KOESSLER pour un montant H.T. de 58 070 € au lieu des 35 905 € H.T. prévus initialement.
- Attribue le marché de rénovation de la toiture de la salle des fêtes et du complexe sportif à l'entreprise SCHWERTZ pour un montant de 91 333 € H.T.
- Décide de faire remplacer les portes d'entrée de la salle des fêtes et du complexe sportif par l'entreprise ALU METAL DU FLORIVAL pour un montant de 6 715 € H.T.
- Prend acte de la reconsultation du lot n° 1 : aménagements extérieurs V.R.D. pour le centre de première intervention, à la suite de la défaillance de l'entreprise SCANZI. Les résultats de l'appel d'offres ont permis d'attribuer les travaux à l'entreprise PONTIGGIA moins disante pour un montant H.T. de 111 721 € H.T.
- Note que l'entreprise DM PEINTURE, lot n° 12 Peinture - CPI, ne s'est jamais présentée et que l'abandon de chantier est manifeste. Une nouvelle consultation simplifiée a été lancée compte tenu du montant des travaux. L'entreprise LAMMER, moins disante se voit attribuer le marché pour un montant de 14 948 € H.T.
- Décide d'entreprendre des travaux de remplacement du réseau d'eaux pluviales estimés à 54 151 € HT. et des travaux de réfection de la voirie estimés à 79 090 € H.T. dans la rue Longchamp. Des subventions seront sollicitées auprès du Conseil Général du Haut-Rhin.
- Décide d'entreprendre des travaux de pose de réseaux secs dans la rue Bellevue (partie haute) estimés à 16 722 € H T. En 2013, seront entrepris dans cette même rue, les travaux de mise à niveau du réseau eaux pluviales, la réfection de la voirie et la pose de candélabres à LED.
- Note avec satisfaction que les travaux pour remédier à l'affaissement de voirie au débouché de la rue de la Gare/ rue Joffre ont pu être réalisés avec une moins value de près de 3 000 € H.T. à l'issue d'une deuxième consultation. Une inspection caméra de tous les réseaux du secteur a permis de déterminer l'origine de cet effondrement.
- Habilite le Maire à signer l'avenant au contrat enfance jeunesse proposé par la caisse d'allocations familiales du Haut-Rhin, au profit de l'association périscolaire « Les Petites Frimousses ».
- Décide la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe à compter du 1er novembre 2012 suite à la réussite au concours par un agent administratif.
- Vote une subvention exceptionnelle de 300 € au profit de l'UNC à l'occasion de son 90e anniversaire en vue de l'organisation d'une exposition retraçant l'historique de la section.
- Note que l'Etat prévoit d'engager une campagne de lutte contre les nuisances sonores auprès des riverains de la RN 66. Le cabinet VENATHEC démarchera les riverains et établira un diagnostic gratuit. En cas d'avis positif, les travaux de mise aux normes seront pris en charge par l'Etat à raison de 80 % du coût.
- Est informé que par arrêté préfectoral du 7.09.2012 la déclaration d'utilité publique concernant le projet de déviation des communes de Bitschwiller-lès-Thann et Willer-sur-Thur a été prorogée pour une durée de cinq ans.

Actualité

... suite

Séance du 11 décembre 2012

Le conseil municipal,

- Approuve à l'unanimité le projet de périmètre de la nouvelle Communauté de Communes de Thann-Cernay ainsi que le projet de statuts.
- Approuve les règles transitoires de composition du conseil communautaire et de répartition des sièges, soit :
  - 3 délégués par commune quelle que soit l'importance de sa population
  - 1 délégué supplémentaire par tranche complète de 1000 habitants pour les communes comptant plus de 1000 habitants, ce qui permet à Bitschwiller d'avoir 5 délégués.
  - Le conseil municipal désigne les représentants suivants : MM. Pierre WALTER, Jean-Marie MICHEL, Mme Béatrice GEYMANN, MM. Pascal FERRARI et Alain SCHOULER.
- Valide la convention de mise à disposition de Mme Catherine CHRISTMANN à la Commune de Husseren-Wesserling pendant la période du 1er octobre au 30 novembre 2012. Cette Commune remboursera les frais de salaires et de charges du temps partiel de l'agent.
- Valide plusieurs avenants aux marchés de travaux du CPI :
  - Marché PONTIGGIA - lot 1 - V.R.D. d'un montant de 8 980 € H.T.
  - Marché ALU METAL CONCEPT - lot 7 - Menuiserie extérieure alu d'un montant de 855 € H.T.
  - Marché VENTURI - lot 17 - Electricité d'un montant 2 907 € H.T.
- Note les résultats décevants de l'appel d'offres du Thannerhubel. Plusieurs lots devront être renégociés et deux lots (électricité et chape) sont déclarés infructueux. Les marchés ne seront signés que sous réserve de l'obtention du permis de construire en cours d'instruction et sous réserve de signature des avenants aux baux des exploitants.
- Fixe les tarifs des services communaux : ils seront majorés de 2 %, à l'exception des tarifs des concessions du cimetière et des lots communaux.
- Décide de maintenir en 2013 les subventions aux associations communales, au même niveau qu'en 2012. Les critères de versement restent inchangés par rapport à l'année précédente.
- Adhère à la convention de participation pour le risque prévoyance et accorde une participation financière de 10 € au maximum par agent et par mois et fixe pour ce qui est du risque santé, le montant de la participation employeur comme suit:
  - Pour un agent seul 17 €/mois
  - Pour un agent avec enfants 20 €/mois
  - Pour une famille (couple) 25 €/mois
- Décide de renouveler pour l'année 2013 la convention financière entre la commune et l'association périscolaire Les Petites Frimousses. La commune versera une subvention de 35 000 € ainsi qu'un complément de 1 610 € pour frais d'accompagnement à la cantine à midi.

A l'issue du conseil municipal, le Maire remercie Mme CHRISTMANN Catherine, adjoint administratif, en charge de la comptabilité communale, pour les 13 années passées au service de la commune. Elle a sollicité sa mutation pour la commune de Husseren-Wesserling, en vue d'occuper le poste de secrétaire de mairie. Le Maire lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions

Urbanisme

Aménager, construire, rénover: quelles sont les règles applicables?

Le permis de construire

Il est obligatoire pour les constructions nouvelles ayant une surface de plancher de plus de 20 m². Il l'est aussi pour tous les agrandissements de plus de 40m² et pour ceux d'une surface comprise entre 20 et 40 m² qui ont pour effet de porter la superficie totale de la construction à plus de 170 m². Cette obligation s'impose **même lorsque les constructions n'ont pas de fondations et quelle que soit la nature des matériaux employés.**

Sont aussi concernés :

- Les travaux modifiant les structures porteuses d'un bâtiment ou ses façades lorsque les locaux changent de destination ;
- Les piscines de plus de 100 m² couvertes et toutes celles dont la couverture est égale ou supérieure à 1,8 m de hauteur du sol.

Demande à fournir en 4 exemplaires. Délai de réponse : 2 mois pour les permis de construire de maisons individuelles et 3 mois pour les autres permis. Des majorations de délai d'1 mois à 1 an sont appliquées dans certains cas. Délai de validité : 2 ans prorogeable d'1 an.

Le permis d'aménager

Nécessitent notamment un permis d'aménager :

- Les lotissements comportant la création de voies, d'espaces ou d'équipements internes;
- Les aires de stationnement ouvertes au public, les dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes et mobile homes contenant plus de 50 unités ;
- Les affouillements et exhaussements d'une hauteur ou profondeur de plus de 2m portant sur une surface de plus de 2 ha.

Demande à fournir en 4 exemplaires. Délai de réponse : 3 mois. Des majorations de délai d'1 mois à 1 an sont appliquées dans certains cas. Délai de validité : 2 ans prorogeable d'1 an.

La déclaration préalable

Elle est obligatoire et remplace le permis de construire pour certaines constructions moins importantes, telles que : constructions nouvelles de moins de 20 m², agrandissements inférieurs aux seuils indiqués au paragraphe «permis de construire», serres de1,8 à 4 m de hauteur et de moins de 2000 m² de surface, piscines de 10 à 100 m² non couvertes ou dont la couverture est à moins de 1,8 m de hauteur du sol, les murs et dispositifs de clôtures, la pose de panneaux solaires, les travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment ou qui en changent la destination.

A noter que les constructions de moins de 12 m de hauteur et de moins de 5 m² de surface sont dispensées de toute formalité. Elles doivent néanmoins être conformes au règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Demande à fournir en 2 exemplaires. Délai de réponse : 1 mois. Des majorations de délai d'1 mois sont appliquées dans certains cas. Délai de validité : 2 ans prorogeable d'1 an.

Les travaux de ravalement des façades ou de mise en peinture

Ces travaux doivent également faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie.

Des échantillons des coloris souhaités devront être joints.

Informations complémentaires.

Les formulaires et notices explicatives peuvent être obtenus en mairie ou téléchargés en ligne sur http://www.service-public.fr/formulaires.

Il est conseillé avant tout dépôt de projet de se renseigner sur sa faisabilité au regard du règlement du PLU.

Les autorisations d'urbanisme sont toujours délivrées sous réserve du respect du droit des tiers. Elles ne vérifient pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions du droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils même si l'autorisation respecte les règles d'urbanisme.

Le permis ou la décision de non-opposition à la déclaration préalable doit être affiché sur le terrain **dès son** obtention sur un panneau de dimension minimale 80x80 cm visible de la rue.

La déclaration d'ouverture de chantier est à adresser en mairie en 3 exemplaires lors du démarrage des travaux ainsi que la déclaration d'achèvement et de conformité lorsque ceux-çi sont terminés.

Par ailleurs en cas de construction de locaux et dans un délai de 90 jours à compter du moment où ils sont utilisables le propriétaire doit adresser une déclaration au centre des impôts fonciers. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations de taxes foncières.

Actualité

Communauté de communes

THANN - CERNAY : la fusion est en marche

Comme je vous l'annonçais dans le dernier bulletin municipal, la fusion des communautés de communes de Thann et de Cernay résultant de la volonté unanime des 17 conseils municipaux est effective depuis le 1er janvier 2013. Le nouveau conseil de communauté a été installé dès le 10 janvier et il s'est immédiatement mis au travail. La période qui vient de s'ouvrir et qui durera jusqu'aux élections municipales de mars 2014 est une période de «rodage». Les actuels élus communautaires issus des deux anciennes communautés de communes mettront cette période à profit pour mettre la nouvelle structure sur de bons rails. Il s'agit à présent de préparer le terrain pour les futurs élus intercommunaux que les électeurs des 17 communes désigneront à l'occasion des prochaines élections municipales.

Le nombre d'élus communautaires qui est aujourd'hui de 81 sera alors ramené à 50 au plus et le nombre de vice-présidents -17 actuellement- sera très sensiblement réduit.

Cette année 2013 ne sera pas de trop pour permettre à tous, élus et services, de mieux se connaître, d'harmoniser les méthodes de travail et le contenu des quelques compétences sur lesquelles il existe aujourd'hui des différences entre les deux territoires fusionnés, comme la petite enfance, la gestion des eaux pluviales et l'éclairage public.

Avec la fusion, notre territoire compte désormais plus de 38000 habitants. C'est la dimension pertinente pour traiter de manière efficace les multiples compétences dévolues à l'intercommunalité en mutualisant nos moyens et nos services dans la perspective de réaliser des économies d'échelle. C'est aussi une dimension pertinente car la nouvelle entité conserve une taille raisonnable adaptée à l'objectif poursuivi: assurer un véritable service de proximité bénéficiant à tous les habitants.

Ces compétences concernent peu ou prou chacun d'entre nous dans sa vie quotidienne. Elles s'organisent autour de quatre grandes priorités:

- **Favoriser l'emploi** par le biais de la diversification économique et de l'appui au développement et à la création de nouvelles activités industrielles, tertiaires, commerciales et touristiques ou encore le désenclavement numérique du territoire (réseaux de très haut débit)
- **Assurer l'accessibilité du territoire** pour faciliter nos déplacements ce qui nécessite de défendre les projets d'investissements lourds (déviation de Bitschwiller-Willer et aménagements de la RN 66...) mais aussi le transport à la demande et une meilleure desserte ferroviaire
- **Améliorer la préservation de nos ressources naturelles et la qualité de notre environnement** (eau potable, assainissement, gestion des déchets, promotion des énergies renouvelables...)
- **Conforter les services quotidiens** indispensables à divers âges de la vie (petite enfance, accès à la culture : mise en réseau des médiathèques et des équipements culturels, accès aux loisirs : piscines...)

En matière de fiscalité, la donne change dès 2013: la nouvelle intercommunalité adopte le régime de la fiscalité professionnelle unique. C'est donc elle qui percevra les recettes fiscales provenant de l'économie et reversera aux communes une attribution de compensation correspondant à ce qu'elles percevaient au préalable de telle sorte qu'elles ne perdent pas de ressources avec le nouveau système. Le surcroît de recettes lié à l'accroissement d'activité reviendra à la communauté de communes. Le deuxième objectif en matière de fiscalité consiste à éviter une hausse de l'impôt des ménages. Un système complexe de révision des abattements a été mis en place pour assurer du mieux possible cet objectif de neutralité.

Vos délégués communautaires, Pierre WALTER, Jean-Marie MICHEL, Béatrice GEYMANN, Pascal FERRARI et Alain SCHOULER participent pleinement à toutes les démarches et réflexions engagées au cours de cette année certes transitoire mais particulièrement importante pour la réussite future du projet rassemblant nos 17 communes.

Pierre WALTER
Maire

Actualité

Inauguration de la maison de retraite

A la suite d'importants travaux de rénovation qui ont duré cinq ans et coûté environ 7 millions d'euros, la maison de retraite Jules Scheurer a été inaugurée le 28 Janvier 2013.

A coté de M. le Maire Pierre Walter, Président du conseil d'administration, la cérémonie a eu lieu en présence notamment de Mme Laparre-Lacassagne, Sous-Préfète, de M. Habert, Directeur de l'ARS Alsace, de M. Sordi, Député, de M. Guy Jacquey, Vice-Président du Conseil Général, de Mme Portal, Directrice de la structure hospitalière Mulhouse-Thann-Cernay-Bitschwiller, de M. Prévot représentant la famille Scheurer.

La rénovation complète du site engagée en 2001 consistait à la mise en conformité, à améliorer l'accueil des résidants

et la qualité de travail du personnel tout en conservant les caractéristiques architecturales et patrimoniales de la villa Scheurer.

La maison de retraite propose trois types d'accueil :

- un hébergement classique (56 lits) qui accueille les personnes âgées de plus de 60 ans ne pouvant pas rester à leur domicile.
- une unité de vie protégée (13 lits) assurant la prise en charge des résidants ayant des troubles du comportement en lien avec des pathologies de type Alzheimer.
- une chambre d'hébergement temporaire (1 lit) prévue pour soulager les aidants en charge d'une personne dépendante, ou permettant d'offrir une solution transitoire à un futur résidant suite à une hospitalisation.

Mme Grippon-Lamotte, responsable du site, M. Demichel, cadre de santé, sont à la tête d'une équipe de 55 professionnels : médecin coordinateur, infirmières, aides soignantes, kinésithérapeute, ergothérapeute, animatrice. Par ailleurs, un réseau de bénévoles s'emploie à donner sans compter un peu de chaleur aux résidants.

Visite de sécurité sur la piste de ski au Thannerhubel

Les derniers jours d'automne invitent la commission municipale dédiée à la sécurité des pistes de ski à se rendre sur la chaume du Thannerhubel.

Lors de ce rendez-vous annuel, les élus communaux et les responsables du Ski Club Vosgien Thann vérifient les installations et équipements, ainsi que leurs documents de conformité. Cette rencontre de terrain est aussi l'occasion d'un échange privilégié entre l'association et la commune.

Actualité

Le centre de première intervention

La construction de la nouvelle caserne des pompiers projet phare de ce mandat est achevée.

Commencés au courant du mois d'août 2011, les travaux auront duré 20 mois .

20 corps de métiers se sont investis dans cette construction au rythme du planning défini et suivi par le cabinet d'Architectes Perspectives - M. WAGNER Christophe.

D'une surface totale de 650m², cet imposant édifice est composé d'un garage de 237m² permettant de garer quatre véhicules . Doté de deux grandes portes donnant accès à la rue de l'Ecole, d'une tour de 13 m de hauteur, qui servira au séchage des tuyaux après intervention, aux exercices de sauvetages et également d'accès au toit végétalisé pour assurer l'entretien, si besoin.

A l'arrière du garage se trouvent les vestiaires d'une surface totale de 60m² dotés d'une cloison séparatrice homme/femme amovible qui permet de moduler l'espace. Un puits de lumière contribue à un éclairage économique.

Un standard d'alerte et de cellule de crise à droite de l'entrée fait face au bureau du chef de corps.

A l'étage une salle de formation et de réunion d'une surface de 60m² est la pièce principale. 4 pièces de rangement et un espace de vie complètent l'aménagement de l'étage supérieur.

Bâtiment BBC (bâtiment basse consommation), il dispose d'une chaudière gaz par aérothermie. Son toit végétalisé permet de récupérer les eaux pluviales dans une cuve de 5m³, qui servira grâce à un système de pompe, au lavage des tuyaux avant séchage ainsi qu'au lavage des véhicules et autres besoins.

Bardage en zinc, bardage en bois, grès des Vosges, béton brut, habillent ce bâtiment, qui malgré son imposante silhouette, s'intègre parfaitement au cœur du village !

On comprend l'impatience qu'ont eu nos valeureux soldats du feu d'intégrer leurs nouveaux locaux.

L'inauguration et la journée portes ouvertes auront lieu les 15 et 16 juin prochains.

Anciens locaux

Déjeuner dans la salle annexe de la salle des fêtes

Actualité

Les enfants de la maternelle se rendent à la piscine

Cette année, la classe des grands a entamé une initiation à la natation. De fin novembre à fin janvier, les enfants sont allés à la piscine le mardi après-midi. C'était une grande leçon qui vise à l'autonomie tant pour l'habillage, la douche, que pour la gestion de ses affaires. Ils ont appris à se déplacer dans l'eau, à s'allonger en étoile de mer, à sauter du bord de la piscine, à mettre la tête sous l'eau ... Un bon programme !!

Les enfants en gardent un très bon souvenir !

Les Petites Frimousses

La structure d'accueil périscolaire de Bitschwiller-Lès-Thann, «les Petites Frimousses», est une association créée en 2006. L'équipe pédagogique est composée de trois salariées : Martine DI NATALE (directrice), Carine LENOIR (animatrice) et Doris PICARD (personne de service qui assure la distribution des repas).

«Les Petites Frimousses» ont pour vocation d'accueillir les enfants de l'école maternelle et élémentaire pendant la période scolaire, les petites vacances et les deux premières semaines de vacances d'été. La capacité d'accueil est de 24 enfants en période scolaire et 20 enfants les mercredis et pendant les vacances. En 2012, 50 familles (70 enfants) ont bénéficié des services de l'association.

En période scolaire, les enfants sont directement pris en charge à la sortie des écoles à 11h30 et conduits à la salle des fêtes pour les repas. A 13h30 ils sont raccompagnés aux écoles. De 16h à 18h, l'accueil est assurée à la maison des associations. Depuis la rentrée 2011, une salle spécialement dédiée permet aux enfants de faire leurs devoirs sous le contrôle des animatrices.

Le mercredi, pendant les petites vacances scolaires et les deux premières semaines des vacances d'été, de 8h à 18h, de nombreuses activités sont proposées aux enfants: bricolages, jeux extérieurs, sorties (bowling, piscine, cinéma...), rencontre avec d'autres associations, participation aux manifestations du village (Bitschwill'art, fête d'octobre...). Les enfants extérieurs au village peuvent être accueillis.

A la rentrée 2012, l'association a signé une convention avec la conférence Saint Vincent de Paul afin de proposer aux enfants de CP et CE1 un soutien scolaire. Pendant les petites vacances scolaires, chaque jour pendant une heure, une bénévole travaille par petits groupes de trois enfants sur leurs difficultés.

Trajet salle des fêtes écoles, à la pause méridienne

La gestion est assurée par 5 membres de l'association à titre bénévole: Raphaël GOERTZ (Président), Sylvie CHALGOUMI (Vice présidente), Dominique DEHOOGUE (Trésorière), Maribel BASSAND (Secrétaire) et Nathalie DIBY (Assesseur).

Jeux libres de 16h à 18h

Les sources de financement des repas, des salaires et des charges salariales, des frais liés aux animations... de l'association sont réparties de la façon suivante:

- 1/3 de subvention et d'aides de la commune. La Mairie met à disposition gratuite les locaux et prend en charge les factures d'électricité, de chauffage, d'eau...
- 1/3 de subvention de la CAF
- 1/3 de participation des familles

Pour plus d'informations sur les prestations proposées par l'association «les Petites Frimousses» et son mode de fonctionnement, vous pouvez contacter Martine DI NATALE (Directrice - 06 03 51 46 50 - lespetitesfrimousses@sfr.fr) ou Raphaël GOERTZ (Président - 03 89 82 36 45 - raphael.goertz@wanadoo.fr).

Actualité

Réception du Nouvel-An

Conformément à une tradition maintenant bien établie, la salle des fêtes de notre commune a accueilli le 25 janvier dernier la chaleureuse cérémonie des voeux. Le Maire, Pierre WALTER, a présenté ses voeux aux forces vives de la commune ainsi qu'aux nombreux autres invités.

Lancée par la projection d'une rétrospective de l'année 2012 ponctuée d'un hommage à deux artistes-peintres bitschwillerois (André Aveline et René Münch), la cérémonie s'est poursuivie par l'allocution du Maire au cours de laquelle il a présenté les réalisations de l'année écoulée ainsi que la fusion de la Communauté de Communes de Thann avec celle de Cernay.

MM. Habib et Baeumler ont également présenté leurs voeux.

Les membres méritants d'une dizaine d'associations, les donneurs de sang ainsi que les lauréats du concours des maisons fleuries ont été mis à l'honneur en seconde partie de soirée.

Celle-ci s'est poursuivie dans la convivialité pour l'ensemble des participants invités à boire le verre de l'amitié clôturant cette belle soirée.

Retrouvez la rétrospective en vidéo sur le site de la commune www.bitschwiller-les-thann.fr

Concours des maisons fleuries

Lors de son passage fin juillet dans les rues du village, le jury du concours des maisons fleuries a eu bien du mal à départager les nombreuses et belles réalisations des villageois. Rappelons que les critères retenus sont : la quantité des fleurs, l'originalité des compositions florales ainsi que la propreté des abords.

Finalement, le palmarès suivant a pu être établi :

Maisons avec jardin visible de la rue :

1er prix ex aequo: KUTTLER Marie-Nicole – 34a rue Joffre
Avec THOMAS Franck – 13a rue des Vignes

Sont également primés :
DEN DRYVER Gérard - 10a rue Bellevue
BLENNER Gérard - 11 rue de la Gare
FALLECKER Gérard – 31 rue du Chemin de Fer
WEGERICH Jean-Jacques – 14 chemin du Kerlenbach
BILGER Catherine – 28 rue du Chemin de Fer
JENTSCH Gunther – 7 rue du Grand'Pré
HOAREAU Gilles – 7 rue des Imprimeurs
JACOB Georges - 26 rue du Rhin
LIVRELLI Christian – 16 chemin du Kerlenbach
STURM Georgette - 53 rue Joffre
DRIOUECHE Abdelkrim - 18 rue de l'Industrie

Balcons - Terrasses - Fenêtres :

1er prix : PICARD Richard – 3 rue du Castel Fleuri

Sont également primés :
TSCHANN Sylvain – 29 rue du Castel Fleuri
MURA Michel – 10a rue du Castel Fleuri
HAMAD Serge – 2a rue des Tilleuls
FRANÇAIS Pascal – 7 rue du Castel Fleuri
EDEL Antoine – 24 rue de la Carrière

Commerces - Restaurants :

1er prix : DURLIAT Michel – Boulangerie DURLIAT

Est également primé :
FIEFFEL Peggy – Boulangerie Pâtisserie FIEFFEL

En catégorie hors concours est primé
MARBACH Jean-Louis – Restaurant de la Gare

M. et Mme THOMAS Franck
(1er prix maisons avec jardin visible de la rue)

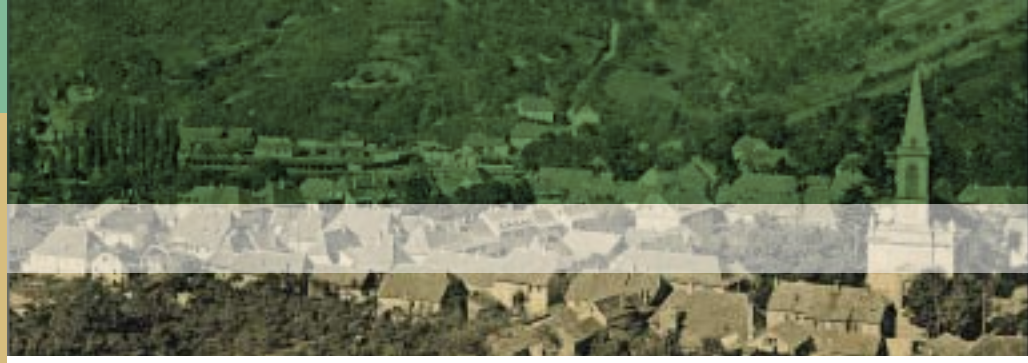

Les familles d'industriels

qui ont marqué la vie de notre village

Les BORNEQUE

En 1762 la direction générale des mines et forges de la vallée de St Amarin a été confiée par François Philippe d'ANTHES à Jean-Pierre BORNEQUE. Ce dernier était le fils du maire seigneurial de Bessoncourt, près de Belfort. Il marquera ainsi l'entrée de cette famille dans la gestion des installations métallurgiques de Bitschwiller. Après la prise de contrôle de la famille STEHELIN sur l'entreprise, les BORNEQUE gardaient la confiance des nouveaux patrons.

En 1795, Pierre François « l'aîné », tout en étant directeur des usines de STEHELIN, fonda à Bitschwiller sa propre entreprise, une manufacture de quincaillerie (faux, faucilles et divers articles d'outillage agricole...)

Des membres de la famille ont habité au village et y ont joué un rôle social important. Deux maires sont issus de cette famille :

- Pierre François I l'aîné – maire de 1806 à 1816 et membre du Conseil d'arrondissement ;
- Pierre François II le jeune – maire de 1831 à 1845.

Ce dernier avait vendu à la commune le terrain sur lequel fut bâti l'église et il fut aussi l'initiateur de cette construction.

Les BOUCHE

En 1820 Jacques BOUCHE, mécanicien-constructeur à Paris, mais originaire des Ardennes, acheta à Thann, à la limite de Bitschwiller la grande manufacture avec chute d'eau pour y installer une filature de coton qui allait fonctionner avec des machines construites dans ses propres ateliers. Puis il fit ériger un deuxième atelier à Bitschwiller à la hauteur actuelle du Super U.

Continuant à se développer il se fit construire la belle maison de maître rue du Rhin (villa Scheurer – voir photo ci-contre). Vers 1850, les usines contrôlées par BOUCHE employaient près d'un millier de personnes et fournissaient du travail à de nombreuses femmes et enfants.

Durant la période où la famille vivait à Bitschwiller, elle s'est impliquée dans la vie sociale et administrative du village. Elle fut notamment à l'origine de la construction de logements pour ses ouvriers ; le quartier appelé dans le langage populaire « le Patchy ».

Ce dernier mot mérite une explication : les habitations étaient principalement occupées par des ouvriers étrangers à la commune. Pendant les nombreuses périodes de crises de l'industrie, les habitants ne pouvant plus payer leurs créanciers décampèrent sans laisser d'adresse. Quand les créanciers venaient dans le quartier pour demander de leurs nouvelles, les voisins répondaient dans leur patois qu'ils étaient partis « patchy ». Une déconvenue qui a dû frapper de nombreux honnêtes commerçants de la commune, si bien que le terme de « patchy » était resté et désignait tout ce quartier ouvrier.

Deux maires de la commune étaient issus de la famille :

- Clément Michel BOUCHE – maire de 1848 à 1851 mais démis de ses fonctions par le Préfet du Haut-Rhin
- Godefroy SCHLUMBERGER – maire de 1857 à 1867, gendre du précédent.

Texte : Jean-Pierre GASSER

Photo : Maison de Maître construite par Jacques BOUCHE vers 1850

Actualité

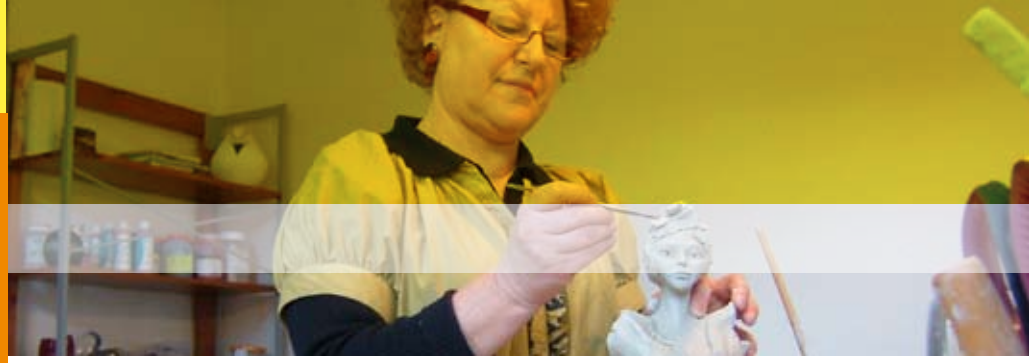

Bitschwill'Art 2013

La 7ème édition de cette manifestation, organisée par les Sociétés Réunies avec le soutien de la commune, se déroulera les 23 et 24 mars 2013 à la salle des fêtes de BITSCHWILLER.

Les artistes amateurs du village ou ayant un lien privilégié avec notre village présenteront leurs multiples talents au cours de ces 2 journées où toutes les formes d'art et de création s'exposeront.

Richarde KUBLER en sera l'invitée d'honneur. Ses mains d'artiste travaillent, façonnent la terre et font naître des pièces uniques en céramique, dont elle nous livre ci-dessous quelques techniques.

Pour la création de mes pièces, j'utilise les techniques de la « plaque », du « colombin » et du « modelage » : c'est le travail de la terre.

Les pièces sont alors enfournées à froid, cuites à allure modérée jusqu'à la température finale (850 à 1050°) : cette première cuisson s'appelle le « biscuit ».

Une fois les pièces froides on les sort du four pour les émailler.

Puis c'est la cuisson « raku ». Le raku est une technique développée au Japon au milieu du 16ème siècle. C'est un procédé de cuisson rapide et d'une succession de chocs thermiques. On sort les pièces du four à raku lorsque sa température se situe entre 900 à 1050°. Elles sont alors enfumées dans de la sciure ou des copeaux. L'émail craquèle et le carbone entre dans les craquelures.

Le feu, l'air et la sciure ont mis leur grain de sel dans la création de la pièce et ce n'est qu'au terme de ce processus dont on ne maîtrise pas les aléas que l'on sait si l'alchimie a fonctionné : la surprise et le bonheur sont au bout.

Les terres enfumées, autre technique, nous viennent du fond des temps. C'est une poterie sans émail qui est enfumée dans la sciure, des copeaux et du papier en combustion lente et qui porte les traces du fer et du feu.

Richarde KUBLER - Février 2013

Y ALLER : BITSCHWILL'ART Salle des Fêtes BITSCHWILLER

Samedi 23/03/2013 de 14 H à 18 h
Dimanche 24/03/2013 de 11 H à 18 h

Entrée gratuite

Exposition mycologique

La Société Mycologique du Haut-Rhin organise le 14 avril de cette année, sous l'égide de la Fédération Mycologique de l'Est, une exposition de champignons printaniers dans la salle des fêtes.

La détermination des espèces rapportées par des mycologues sera effectuée et les diverses variétés seront exposées au public de 14h00 à 18h00. Des mycologues seront présents pour répondre aux questions des visiteurs.

Vie pratique

Civilité

Petit rappel aux gestes citoyens
pour que notre village s'éloigne de cette caricature ! Nos distributeurs de sacs sont installés sur le parking de l'église, à la salle des fêtes, devant le stade et sur la place de la Fonderie.

Le Souvenir Français

Le comité du Souvenir Français de Bitschwiller s'occupe avec l'aide de la commune de l'entretien des 50 tombes du cimetière militaire : fleurissement, peinture des croix, désherbage, ainsi que du monument Berthold situé en forêt.

Il s'agit de garder le souvenir, de transmettre l'héritage aux jeunes générations, de marquer notre respect aux victimes des conflits à ceux et à celles qui se sont sacrifiés pour la liberté de notre pays.

Quelques heures de travail sur les tombes, deux ou trois réunions annuelles et peut-être une sortie avec des jeunes sur un champ de bataille, représentent les activités habituelles du Souvenir Français.

REJOIGNEZ NOUS !

Le Souvenir Français
A NOUS LE SOUVENIR, A EUX L'IMMORTALITÉ

Renseignements auprès du Président : M Marcel Roguet
19 rue du Chemin de Fer Tel : 03.89.37.08.56

Recettes

Carré d'agneau au poivre vert

4 personnes - Préparation : 20 mn - Cuisson : 30 mn - Facile

Ingrédients :
1 carré d'agneau en un morceau / **1** cuil. à café de moutarde au poivre vert / **1** cuillerée à soupe d'huile / **2** blancs d'oeuf / **8** gousses d'ail **2** cuil. à soupe de chapelure / **2** cuil. à soupe de poivre vert / **1** bouquet de persil, sel, poivre / **3** cuil. à soupe d'herbes de Provence

Préparation :
- Huiler le carré d'agneau , le saler, le poivrer et le mettre sur une grille placée au-dessus d'un plat à four
- Mettre les gousses d'ail entières dans ce plat. Faire cuire au four Th. 7 (220°c) pendant 25 mn
- Hacher le persil, écraser le poivre vert, le mettre dans un saladier avec la moutarde
- Battre les blancs d'œuf en neige et les mélanger avec le contenu du saladier
- Sortir les gousses d'ail à mi-cuisson du carré, les écraser et les incorporer au mélange précédent
- En fin de cuisson, étaler le mélange au poivre sur la partie grasse du carré, passer 5 mn sous le grill
- Saupoudrer d'herbes de Provence
- Servir avec des pommes noisettes.

Gâteau pascal

8 personnes - Préparation : 40 mn
Attente : 1 nuit - Cuisson : 5 mn - Assez Facile

Ingrédients :
200g de chocolat noir très riche en cacao / **200g** de beurre / 6 œufs / **12cl** de crème liquide très froide / **70g** de sucre / **1 cuil.** à soupe de rhum / **une** pincée de sel

Préparation :
1. Dans 2 terrines, casser les œufs en séparant les blancs des jaunes. Casser le chocolat en morceaux. Préparer un bain-marie. Y mettre à fondre le chocolat. Quand il est bien fondu, lui incorporer, hors du feu, le beurre en parcelles, en remuant vivement. Ajouter alors les jaunes, puis mélanger. Faire cuire quelques minutes au bain-marie sans cesser de remuer. Ajouter le rhum, laisser refroidir.
2. Monter les blancs d'œufs, avec le sel, en neige. Lorsqu'ils sont montés à moitié, leur incorporer 70g de sucre tout en continuant de fouetter jusqu'à obtention d'une neige très ferme.
3. Fouetter la crème liquide en chantilly. Incorporer cette crème chantilly à la préparation au chocolat, puis les blancs en neige, en soulevant délicatement la masse à la spatule. Verser dans un moule à manqué de 22 cm de diamètre humidifié. Réserver durant 12h au congélateur.

Vie pratique

Calendrier des manifestations 2013

Janvier :
13 – Crémation des sapins de Noël par les Pompiers (Place Salle des Fêtes de 11h à 20h)

25 – Vœux du Maire à la Salle des Fêtes

30 – Collecte de sang Salle des Fêtes Bitschwiller (Donneurs de Sang)

Février :
16/17 – Tournoi du district et cérémonie des Vœux Judo-Club

Mars :
16 – Cours de taille d'arbres organisé par les Arboriculteurs

23/24 – Bitschwill'Art Exposition artistique organisée par les Sociétés Réunies

24 – Concours matinée de pêche à l'étang

Avril :
07 – Bourse aux vêtements et jouets au Complexe Sportif (Jeunes Sapeurs Pompiers)

14 – Concert de printemps à l'église organisé par la Musique Municipale

14 – Exposition mycologique départementale Salle des Fêtes

Mai :
01 – Aubade de la Musique Municipale dans le village

05 – Open escalade (C.A.F. Thur-Doller) Complexe sportif

08 – Cérémonie de la Victoire 1945

09 – Marché aux puces organisé par le Football-Club

14 – Collecte de sang à Willer sur Thur (Donneurs de Sang)

Juin :
01 – Bourse aux armes (Ecole de Musique)

15/16 – Inauguration et journée portes ouvertes au C.P.I.

22 – Feu de la St-Jean

Juillet :
13 – Bal tricolore

Août :
04 – Fête patronale (Conseil de Fabrique Eglise)

13 – Collecte de sang à Willer-sur-Thur (Donneurs de Sang)

31 – Marché aux Puces de la rentrée et soirée festive organisés par la Musique Municipale

Septembre :
06 – Ouverture de la station de jus de pommes (Arboriculteurs)

06 – Forum des associations bitschwilleroises au complexe sportif et culturel

Octobre :
11 – Concours de belote Football-Club

12/13 – Exposition fruitière (Arboriculteurs) et Expo-vente Club Marguerite WEISS Salle des fêtes

19 – Fête d'octobre organisée par les Sociétés Réunies

Novembre :
08 – Concours de belote Football-Club

11 – Commémoration de l'Armistice 1918

16 – Concert de gala Musique Municipale

22 – Collecte de sang salle des fêtes Bitschwiller (Donneurs de Sang)

24 – Concert de Ste-Cécile (Chorale)

Décembre :
01 – Noël des Aînés à la salle des fêtes

07 – Téléthon organisé par l'AJB (date à confirmer)

13 – Concours de belote Football-Club

31 – Bal de la St-Sylvestre à la salle des fêtes, organisé par GTI Team

Des changements à la mairie

Merci, Catherine Christmann, pour le travail effectué

Catherine avait été engagée à la mairie de Bitschwiller en juin 1999.

Depuis plus de 12 ans, elle occupait un poste d'adjoint administratif et nous avons pu apprécier son goût du travail bien fait, sa convivialité et sa discrétion.

Elle tenait avec beaucoup d'efficacité et de soin la comptabilité de la commune et assurait la préparation du bulletin communal.

Elle a quitté Bitschwiller depuis fin novembre 2012 pour travailler à la mairie de Husseren-Wesserling ; le Maire et tout le conseil municipal lui souhaitent une bonne poursuite de son activité professionnelle dans sa nouvelle fonction.

Bienvenue à Christelle Poillet

Après un baccalauréat «Accueil et service», Christelle Poillet a travaillé 9 ans au service de communes et communautés de communes aussi bien dans l'accueil du public que dans le secrétariat et les tâches administratives.

Elle a rejoint la mairie de Bitschwiller le 19 novembre 2012 pour remplacer Catherine Christmann.

Oeuvre de Richarde KUBLER